Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260402-2026_20-DE

# COMPTE RENDU
# DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26

**Étaient présents** :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, Mme LE NEILLON Catherine, M. COLLET Boris, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

**Avaient donné pouvoir** :
M. BUCHER Aurélien a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

| N° | OBJET |
|---|---|
| **2026-20** | **Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du centre de secours de Pluvigner : élections des délégués.** |

Selon les statuts du SIVU, notre commune est représentée au sein du comité syndical par :
- Deux délégués titulaires ;
- Deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus au scrutin à majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Se portent candidats les conseillers suivants :
- Délégués titulaires : Pascal LE CALVE, Katia BONNEC et Béatrice GAGNON ;
- Délégués suppléants : Thierry MAHO, Isabelle PUREN et Béatrice GAGNON.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260402-2026_20-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à vingt-trois voix pour et quatre voix contre, de nommer les délégués suivants :

- Délégués titulaires : Pascal LE CALVE, Katia BONNEC ;
- Délégués suppléants : Thierry MAHO, Isabelle PUREN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

